



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-04-2026 /

Dossier complet le : 17-04-2026 /

N° d'enregistrement : 016948/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement des espaces publics de l'Ecoquartier des Glacis

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

24590042800013

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

VERGRIETE

Prénom(s)

Patrice

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à transformer les 8.5 ha d'espace public du quartier des Glacis via : - l'abattage d'arbres malade ou dangereux et la plantation de nouveaux sujets - le désimperméabilisation de stationnement et la modification du stationnement - le confortement de pistes cyclables et la création de nouvelles ainsi que la mise en place d'arceaux pour le stationnement des vélos. - la création de bornes de recharge pour les véhicules électriques - la déconnexion des infrastructures de gestion des eaux pluviales privées de celles publiques afin de gérer l'eau à la parcelle : aménagement de noue ou tranchée drainante, de fosse de Stockholm, de chaussée réservoir, de chaussée réservoir à enrobe drainant. - la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès en entrée et sortie de la rue Boileau et le déploiement du réseau relatif au projet d'éclairage - le renouvellement des dispositifs d'éclairage selon la typologie de la voie - le repositionnement de deux postes transformateurs et leur habillage - la suppression, la réhabilitation et l'installation de PAV (point d'apport volontaire).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de : - Faire du quartier des Glacis un modèle de ville nature et le labellise EcoQuartier - Redynamiser le quartier en le rendant plus attractif - Repenser la circulation et favoriser les mobilités douces - Aménager de manière vertueuse et sobre - Préserver la ressource en eau en favorisant la désimperméabilisation - Végétaliser et densifier les strates végétales pour lutter contre les îlots de chaleur - Favoriser le vivre ensemble - Favoriser la présence de biodiversité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront échelonnés sur la période 2027 - 2035 et seront réalisés secteur par secteur. Pour chaque secteur et sur la même année seront réalisés les travaux relatifs à la voirie et à l'aménagement, les espaces verts, les aménagements relatifs à la gestion des eaux pluviales, les réseaux divers et les points d'apport volontaire. Ainsi le projet en phase travaux prévoit : - la plantation d'environ 450 arbres (dont 150 sur les berges) et 180 arbres seront abattus (dont environ 70 pour des raisons phytosanitaires) - 3 parkings publics créés en coeurs d'îlot et 3 parkings publics existants confortés. Les stationnements seront désimperméabilisés avec un revêtement en dalle béton à joint engazonné. - Gestion intégrée à la parcelle d'une pluie de projet à occurrence 100 ans à la parcelle permettant de réduire les apports d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. - Reprise de l'éclairage actuel, il sera adapté selon les typologies de voiries - Création et modification des PAV (Points d'Apport Volontaire), modification du plan de collecte - Création de 16 bornes de recharge pour véhicules électriques - Repositionnement et habillage de deux postes transformateurs - Confortement et création de nouvelles pistes cyclables. Mise en place d'ensemble d'arceaux à vélos sur le quartier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le quartier après le réaménagement des espaces publics fonctionnera comme un quartier résidentiel classique d'un point de vue usages, néanmoins le projet permettra d'avoir : - un quartier plus arboré avec 270 arbres supplémentaires, permettant ainsi de prévenir des îlots de chaleur - la modification des stationnements avec un taux de restitution de 100% (958 stationnements aériens et 69 boxes ou équivalent) - une désimperméabilisation des stationnements avec un revêtement en dalle béton à joint engazonné favorable à la gestion des eaux pluviales par infiltration. - déconnexion des eaux pluviales des lots privés qui seront gérés à la parcelle permettant la préservation et la restauration de la ressource en eau (gestion d'une pluie d'occurrence 100 ans). - éclairage adapté aux usages, permettant une meilleure visibilité des piétons tout en réduisant la pollution lumineuse. - nouveau plan de collecte des déchets, nouveaux points d'apports volontaires - favorisation de la mobilité électrique avec la mise en place de bornes de recharges sur le quartier - Aménagement en faveur de la mobilité douce avec un nouveau maillage de pistes cyclables desservant l'ensemble du quartier et mises en place d'arceaux à vélos.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager / Déclaration Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0) / Dossier de demande d'abattage d'arbres d'alignement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise globale du projet Arbres plantes / abattus dont XX pour raison phytosanitaire Nombre de stationnements existants et restitués Lineaire piste cyclable crée ou confortée Bornes électriques mises en place	(8.5, ha) (450 / 180 dont 70, arbre) (1027, stationnement) (2780, metre lineaire) (16, borne electrique)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Rue de l'Adroit

Lieu-dit :

Localité : 8 Rue de l'Adroit 59140 Dunkerque

Code postal : 59140 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 51°02'40.51"N , Lat. : 02°23'27.1"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLUiHD de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le projet est en zone UDp, secteur urbain ou dominant les logements collectifs présentant un intérêt patrimonial et paysager.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 2 la plus proche est à 1.2 km au Sud Est du projet (les Moeres et la partie Est de la plaine maritime Flandre). La ZNIEFF de type 1 la plus proche est à 2 km au Nord Est du projet (Dunes de Leffrinckoucke) et à 3km à l'ouest (Dune du Clipon).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe sur Dunkerque, commune littorale, à 800m au sud de la mer du Nord.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prevention du bruit dans l'environnement - Communauté urbaine de Dunkerque et Grand Port Maritime de Dunkerque - 4eme echeance 2024-2029
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet intercepte 11 perimetres de protection de Monuments Historiques Inscrits et notamment les monuments proteges du quartier Excentric.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le parc Ziegler fait partie d'une zone humide mais ne fait pas partie du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Arrete prefectoral d'approbation du PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque (Approuve)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Arrete prefectoral d'approbation du PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque (Approuve)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Plusieurs anciens sites industriels et activites de services potentiellement pollues sont situes a proximite mais en dehors des emprises du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Banc des Flandres : 446 m au Nord du projet (ZPS) Dune de la plaine maritime flamande : 480 m au Nord du projet (ZSC, SIC) Banc des Flandres : 1.8 km au Nord du projet (ZSC, SIC) Dunes flamandaises décalcifiées de Gyvelde : 9.9 km à l'Est du projet (ZSC, SIC)
D'un site classé ?	☒	☐	Le site le plus proche se trouve à 3.9 km à l'Est du projet, il s'agit du site "Dune de Flandre Maritime".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera à l'équilibre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera à l'équilibre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet vise à la désimperméabilisation des espaces publics et à la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement. L'impact sur les ressources et les équipements est positif.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le parti pris paysager est de préserver et diversifier le patrimoine en place arboré, ainsi le projet prévoit l'abattage de 180 arbres (dont 70 pour raisons sanitaires) mais prévoit d'en replanter 450. Les strates végétales existantes seront confortées et enrichies par l'aménagement de nouvelles strates (herbacee, arbustive, arborée...). Des aménagements dédiés à la faune seront mis en place et la trame verte préservée et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site n'intercepte aucun site Natura 2000. Le site le plus proche se trouve à 446m. Le quartier des Glacis est un quartier en totalité urbanisé, sa requalification n'entraînera pas d'impact sur les sites Natura 2000 à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe en zone urbaine uniquement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Plusieurs sites SEVESO sont présents sur la commune de Dunkerque, le quartier des Glacis se situe en dehors des différents périmètres de protection situés plus à l'ouest, au niveau de la zone portuaire (PPRT multi-sites de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque arrêté par AP du 28/12/2015). Le quartier est également concerné par le risque nucléaire lié à la présence de la centrale de Gravelines, il ne se trouve pas dans le Plan
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Dunkerque est concerné par le PPRL Dunkerque Bray-Dunes, relatif au risque inondation, le quartier des Glacis se trouve hors secteurs de prescriptions. Il existe un risque de remontée de nappe "zone potentiellement sujettes au débordement de nappe et aux inondations de caves - fiabilité faible" ainsi qu'un aléa modéré de risque de retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La requalification des espaces publics du quartier des Glacis n'engendrera pas de trafic supplémentaire, Le projet a pour objectif de renouveler les mobilités, permettre également une diversité d'usages et inciter aux mobilités douces.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seuls les travaux seront source de nuisances, cependant elles seront limitées dans le temps et dans l'espace grâce à une organisation du chantier par secteurs et au respect des horaires et jours de travaux, ce qui évitera d'impacter
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Seule la phase de chantier sera source de vibrations. l'impact sera ponctuel. Elles seront limitées dans le temps et dans l'espace grâce à une organisation du chantier par secteurs, ce qui évitera d'impacter
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	La requalification des espaces publics va permettre de revoir le plan d'éclairage et de remplacer les luminaires de façon à minimiser l'impact sur l'environnement (baisse de l'intensité lumineuse la nuit, émettre une quantité de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les seuls rejets liquides envisagés concernent les eaux pluviales. A ce stade des études l'infiltration après traitement et d'eau de chaussée est privilégiée.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Infiltration sur site néanmoins, en cas d'épisodes pluvieux intenses, une surverse des noues pourrait entraîner un rejet ponctuel vers des exutoires dédiés puis rejet au canal

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier sera source temporaire de déchets variés (déblais, déchets verts, déchets inertes...), issus notamment de la requalification des espaces publics (création des noues, chaussées réservoirs, pistes cyclables, installation des PAV et modification de l'éclairage). Ces déchets seront triés, évacués et valorisés dans les filières adaptées. En parallèle le projet prévoit la modification et la mise en place de nouveaux
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet intercepte 11 périmètres de protection de Monuments Historiques Inscrits et notamment les monuments protégés du quartier Excentric. Les aménagements prévus concernent les espaces publics et sont de faible hauteur et n'affecteront les perceptions visuelles de ces monuments protégés. L'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité dans le cadre des AVP de chaque secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet de requalification des espaces publics du quartier des Glacis n'engendrera pas de modification des activités humaines actuelles, la vocation du quartier reste résidentielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet peuvent se cumuler avec celles du projet "SIDENCE FLANDRE OPALE HABITAT", actuellement en études et des projets "RESIDENCES PARTENORD HABITAT - PHASE 01" et "REQUALIFICATION DU PARC ZIEGLER", dont les travaux sont en cours. Les effets cumulés potentiels concernent principalement les phases de chantier (déplacements, déblais, nuisances ponctuelles) et, à moindre échelle, la reconfiguration des usages urbains et des aménagements de surface qui pourrait engendrer des modifications éventuelles du schéma de circulation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La Belgique est a 12km du site mais ne sera pas impactee par la requalification des espaces publics du quartier des Glacis.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux impacts attendus du projet concernent la biodiversité avec l'abattage de 180 arbres (dont 70 pour raison phytosanitaire) néanmoins le projet prévoit de replanter 450 sujets sur le quartier. Une expertise écologique sur un cycle complet est en cours, cette étude permettra d'évaluer précisément les impacts et de définir les mesures ERC à mettre en place. L'infiltration des eaux pluviales suite à la déconnexion avec le réseau d'assainissement peut être potentiellement source de pollution des eaux souterraines, notamment les eaux de chaussées. Un dossier Loi sur l'eau au titre des IOTA est requis dans le cadre du projet, il permettra de définir les modalités de gestion des eaux pluviales afin d'éviter tout risque sur le milieu naturel.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le Dossier Loi sur l'Eau, requis au titre de la législation IOTA, analysera les incidences hydrauliques du projet et précisera les mesures et recommandations à mettre en place afin d'éviter l'impact sur la ressource en eau et le milieu naturel. Le dossier de demande d'autorisation d'abattage permettra de préciser la compensation mise en place dans le cadre du projet, à savoir 450 arbres en lieu et place des 180 abattus (dont 70 pour raisons phytosanitaires). L'expertise écologique permettra de définir les besoins en mesures ERC à appliquer si nécessaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation correspond a l'annexe 1 facultative

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)